

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 62

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

618 501 613 RCS Strasbourg.

ELECTRONA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 40000 EUR.

Adresse : allée de l'Europe, 67810 Holtzheim.

Origine du fonds : Projet de fusion.

Oppositions : Art. L. 236-14 du Code de Commerce.

Commentaires : FIDAL, Société d'avocats, 70, Impasse de Varsovie, ZI Albasud Immeuble le Goëland, 82000 Montauban ; avis du projet de fusion ; "ELECTRONA", Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, Siège social : Allée de l'Europe, 67810 Holtzheim, 618 501 613 RCS Strasbourg TI ; "PUISSANCE +", Société par actions simplifiée au capital de 256 000 euros, Siège social : 500, Avenue du Danemark, ZI Albasud, 82000 Montauban, 390 722 999 RCS Montauban ; aux termes d'un acte sous seing privé en date à Montauban (82) du 7 novembre 2016, les sociétés "PUISSANCE +" et "ELECTRONA" ont établi un projet de fusion par absorption de la société "ELECTRONA" par la société "PUISSANCE +", à qui la société "ELECTRONA" transmettrait la totalité de son actif évalué au 31 décembre 2015 à 857 864,95 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à la même date à 887 750,84 euros, soit un actif net de - 29 885,89 euros arrondi à - 29 885 euros ; la société absorbante "PUISSANCE +" détenant la totalité des actions représentant le capital social de la société absorbée "ELECTRONA", il ne sera procédé à l'échange d'aucune action, et en conséquence à aucune augmentation de capital social de la société absorbante ; aucune prime de fusion ne résulte de ces opérations ; toutes les opérations effectuées par la société "ELECTRONA" du 1er janvier 2016 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société "PUISSANCE +" ; ledit projet a été établi sous les conditions suspensives de la parution au BODAC au plus tard le 30 novembre 2016 du dernier avis du projet de fusion, et de l'obtention de l'agrément prévu à l'article 209-11 du Code Général des Impôts ; la société "ELECTRONA" sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion, soit trente jours après la dernière en date des publications au BODAC ; les créanciers des sociétés "ELECTRONA" et "PUISSANCE +", dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14, R 236-8 et R 236-10 du Code de Commerce ; le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Montauban le 10 novembre 2016 pour la société "PUISSANCE +", et au Greffe du Tribunal

d'Instance de Strasbourg (67) le 14 novembre 2016 pour la société "ELECTRONA" ; RCS de Strasbourg ; pour avis ; le président de la société "ELECTRONA".

